L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 4 JUILLET 1850

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

[illegible] Officiel de l'Etat, du Conseil-[illegible] Première Municipalité [illegible] de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 4 JUILLET.

A cause de la célébration du 4 juillet, anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis, l'Abeille ne paraîtra pas demain.

ELECTION DE REPRESENTANS.

La proclamation officielle qui paraît depuis trois jours dans les colonnes de notre feuille annonce qu'une élection aura lieu le 15 de ce mois pour pourvoir aux vacances survenues dans la Chambre des Représentans. Il y a quatre représentans à élire, en remplacement de William Monaghan du 2me district représentatif, nommé notaire; et trois en remplacement de MM. John C. Larue, James H. Caldwell et Théodore O. Starke, du 3me district représentatif, le premier nommé juge de la [illegible] Cour de District, le second recorder de la [illegible] municipalité, et le troisième notaire. Il y a en outre une vacance à remplir, celle de M. Preston W. Farrar, mort pendant que les Chambres siégeaient encore. Il y a quelques mois la représentation du 1er district est donc incomplète, et nous pensions que le gouverneur eût ordonné une élection dans ce cas comme dans les autres. Il n'en est rien cependant.

Les steamers *Jenny Lind* et *Lenora* feront aujourd'hui un voyage d'agrément à Mandeville, Madisonville, etc., et seront de retour de bonne heure dans la soirée. Le Pavillon Chinois de M. Grenier, situé à Mandeville, recevra sans doute une foule de visiteurs. C'est une fraîche retraite où l'on trouve toujours d'excellentes crèmes et des sorbets égaux en saveur à ceux des principaux établissemens de la ville.

M. Louis Bordelon, auditeur des comptes publics, est en ce moment dans notre ville où il s'est rendu pour régler les comptes des encaissés. Il prolongera son séjour à la Nouvelle-Orléans jusqu'au 10 courant.

Nous apprenons avec un vif regret, que l'hon. S. S. Prentiss est mort le 1er de ce mois, à Long Wood, dans le voisinage de Natchez.

Baton Rouge. Une grande assemblée des partisans du bill de compromis a été tenue à Baton Rouge il y a quelques jours. Des résolutions présentées par M. D. D. Avery ont été adoptées à l'unanimité.

ARRIVÉE DE L'ALABAMA.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE [illegible] RECENTES.

Arrivée du steamer Oregon à Panama avec $3,000,000 en poudre d'or.

Le steamer *Alabama*, capitaine *Foster*, est arrivé hier dans notre port, venant de Chagres qu'il a quitté le 26 du mois.

Il apporte des nouvelles de San Francisco jusqu'au [illegible] mai dernier. Nous apprenons que le steamer *Oregon*, lieutenant Patterson, est arrivé à Panama le 21 juin, ayant à bord $3,000,000 en poudre d'or et 230 passagers. Le steamer *Philadelphia*, de New-York, est arrivé à Chagres, le 21. Le brick *del Mar* est arrivé le 21 dans le même port, venant de la Nouvelle-Orléans. Le steamer *Georgia* est arrivé le 21 venant de New-York par la voie de la Havane. Le brick *Foster* est parti de Chagres pour New-York le 25. Lorsque l'*Alabama* est parti il n'y avait absolument rien de nouveau dans l'isthme. Nous référerons nos lecteurs à la partie anglaise du journal pour les extraits que nous empruntons aux journaux apportés par l'Alabama. Un de ces derniers a eu l'obligeance de nous communiquer un numéro du *Picayune*. Nous y trouvons des nouvelles [illegible] pour les Etats-Unis.

Le steamer *Sarah Sands*, pour lequel on avait conçu de vives inquiétudes, est arrivé en sûreté à St-Siméon, port situé à environ soixante-dix milles de Monterey. Le *Sarah Sands* a dû relâcher en cet endroit parce que son approvisionnement de charbon était épuisé. Mais il n'y a pas une seule habitation à St-Siméon, et les 400 passagers du steamer en traversant des solitudes de l'Océan n'avaient devant eux qu'un immense désert. La situation devenant précaire, deux de ces derniers, MM. Rice et Brown, ont tenté de se rendre à pied à San Francisco en traversant les montagnes de San Antonio. Ils ont accompli heureusement cette audacieuse entreprise, après avoir été en butte à des souffrances inouïes. La distance entre St-Siméon et San Francisco est de 300 milles.

On sait que la Législature de la Californie a imposé une taxe sur les mineurs étrangers. Ceux qui ont refusé de payer cette taxe et se sont même permis toutes sortes de railleries de mauvais goût à l'endroit des Américains. La plupart des étrangers exploitant les mines du Sud, on les compte par milliers dans le voisinage de Sonora, où ils sont de beaucoup supérieurs en nombre aux Américains. Ceux-ci, poussés à bout par les provocations des mineurs, déclarèrent hautement qu'ils feraient respecter la loi et que l'impôt serait payé. Deux d'entre eux, chargés de la perception, avaient déjà été tués. Ils se réunirent donc au nombre de 500 à Sonora, tandis que les mineurs étrangers organisaient de leur côté la résistance. Aux dernières dates, les partis étaient en présence et il n'y avait pas encore eu d'engagement.

Le shérif ayant voulu arrêter un des perturbateurs étrangers reçut un coup de couteau dans le dos; un Américain qui l'accompagnait brûla la cervelle à l'assassin. La blessure reçue par le shérif n'est pas très grave. Un grand nombre d'étrangers au lieu de se soumettre à la loi et de payer la taxe se sont décidés à quitter le pays.

Nos troupes ont eu le 22 mai à Panama un engagement avec les Indiens. Deux cents de ces derniers ont été tués.

Depuis l'ajournement de la Législature, l'administration intérieure de la Californie a été parfaitement organisée. Les lois de l'Etat sont en voie de publication.

San Francisco a commencé sa carrière [illegible] municipale. Le *Common Council* a siégé pendant tout le mois de mai. La dette de la ville s'élève à $200,000 et le trésor est à sec. Les assesseurs dressent en ce moment la liste des imposables, leur tableau d'estimations est presque achevé et constate que la somme des propriétés imposables à San Francisco et du trois cent millions de piastres.

Les opérations des mines continuent à être aussi florissantes que par le passé. Plusieurs compagnies se disposent à établir des moulins pour écraser le quartz qui renferme de l'or. La spéculation ne tardera pas à prendre un gigantesque essor sur les bords du Pacifique.

Le steamer *Chesapeake* est entré en détresse dans le port de la Basse Californie.

Des nouvelles villes seront incessamment fondées dans différentes parties de la Californie.

Deux Chiliens, accusés de vol, après avoir été jugés devant un alcade et six jurés, furent condamnés à mort. Les témoignages étant plus que douteux et ne suffisant pas à prouver le délit, quelques instants avant l'exécution, des Américains qui étaient présens protestèrent contre la sentence et dirent que les prisonniers n'avaient pas été jugés conformément à la loi. Il y eut alors un nouveau jugement et les prisonniers furent acquittés.

Un meurtre atroce a été commis le 27 mai sur la personne d'un marin [illegible] nommé Jules Blanc. L'assassin a réussi à se soustraire aux poursuites de la justice.

Des voleurs se sont introduits le 26 mai à l'hôtel *Unity*, rue du Pacifique, et ont soustrait une somme de $4,000.

Un individu nommé William Burlett ayant blessé un Chilien d'un coup de pistolet a été arrêté et conduit en prison.

La contrefaçon a commencé son œuvre à San Francisco. On fait circuler dans cette ville des morceaux d'or qui ont l'air d'avoir été extraits des placers et qui sont cependant un mélange d'or et de cuivre.

Le steamer *Oregon* parti pour Panama avait à son bord une pierre destinée au monument de Washington. Cette pierre a été extraite des montagnes du Mariposa. C'est un bloc de quartz mêlé d'or; le métal brille sur toutes les faces de la pierre qui a [illegible] pouces de longueur sur quatorze de largeur.

Nominations.—Les nominations suivantes faites par le Président ont été ratifiées par le Sénat: Abbott Lawrence, ministre en Angleterre; Bailie Peyton, chargé d'affaires au Chili; George P. Marsh, ministre en Turquie; M. Davis, secrétaire de la légation américaine à Londres; M. Holman, secrétaire de la légation américaine au Chili.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Baltimore, 30 juin.

Le rocher connu sous le nom de *Table Rock*, situé près des chûtes de Niagara, s'est écroulé le 30 juin avec un bruit épouvantable. Il se trouvait alors sur le rocher une voiture renfermant six personnes; elles ont pu se sauver.

Le professeur Webster a adressé au gouverneur du Massachusetts une lettre dans laquelle il confesse avoir tué le docteur Parkman, mais il dit que ce n'est pas un meurtre et il sollicite une commutation de peine.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous trouvons dans les journaux de Baltimore quelques nouveaux détails sur la chronique européenne apportée par le steamer *Niagara*.

La loi qui supprime les clubs et les réunions politiques a été votée pour une nouvelle année par l'Assemblée législative de France. La loi de déportation a subi une troisième lecture et a été votée dans son entier sans autre amendement que la suppression de la clause qui lui donnait un effet rétroactif. La loi dont l'objet était d'accorder une pension aux familles de ceux qui ont succombé au mois de février 1848 et au mois de juin, a été rejetée à une grande majorité.

Le gouvernement s'occupe d'un nouveau projet de loi relatif à la presse.

Les dernières nouvelles de Rome annoncent que le Pape est absorbé par les devoirs du culte et qu'il est obligé de négliger les affaires temporelles. Le peuple paraît mécontent mais la présence des troupes étrangères le contient.

CHRONIQUE LOCALE.

Cinquième Cour de District—Juge Buchanan.—L'affaire de l'Etat contre la Compagnie de Navigation d'Orléans a été portée à cette Cour par Isaac Johnson, avocat-général, conformément à l'acte de la Législature passé le 13 mars 1850, pour obtenir la forfaiture de la charte de la dite Compagnie, annuler le bail et reprendre possession au nom de l'Etat des privilèges accordés autrefois. La pétition formule six chefs sous lesquels la Compagnie doit être dépossédée.

—Les trois esclaves Edward, Jim et Crispin, accusés du crime d'incendie, sera appelée vendredi à la 1re Cour de District.

Suicide.—Hier, vers 4 heures de l'après-midi, M. Lucien V......., employé depuis long-temps au contrôle du Théâtre d'Orléans, s'est suicidé en se tirant deux coups de pistolet aux tempes. L'une partie de la cervelle a rejailli dans la chambre, mais chose extraordinaire, la mort n'a pas été instantanée et hier soir à une heure assez avancée il respirait encore, mais l'insensibilité paraissait complète. Quelques instants avant 4 heures, il avait dit à un jeune garçon de couleur de garder le bureau tandis qu'il irait au premier pour écrire une lettre. Un moment après on entendit le bruit d'une explosion et en montant on trouva l'infortuné étendu sur le parquet, la tête fracassée et tenant dans ses mains deux pistolets déchargés. Sur la table se trouvaient deux lettres adressées l'une à son frère et l'autre à M. Doriocourt, notaire. On attribue l'acte de désespoir auquel s'est porté M. V...... à des embarras pécuniaires.

Encore des Vaudoux.—Les adorateurs du Dieu Serpent, les sectateurs du Grand Sorcier Noir, ne se sont pas laissé intimider par la police de la 3e municipalité. Ne pouvant conjurer le fléau, ils sont allés célébrer leurs mystères sur les bords du lac Pontchartrain, mais les agens du capitaine Mazerolles y ont suivis, et hier encore de nouvelles arrestations ont eu lieu. Il paraît que le Vaudoux croit cependant, la plupart des prêtresses appréhendées dans le temple étaient, nous assure-t-on, dans le simple appareil d'une de ces reines d'Ethiopie dont le prince de Joinville montrait le costume tout entier à une de ses belles [illegible] présentant pour collier de verre. Toutes ces [illegible] ont condamnées les unes à l'amende, les autres au fouet. Pourvu maintenant qu'elles acceptent, par un sort au recorder Seuzeneau. On nous assure qu'elles préparent à ce digne magistrat toutes sortes de gris-gris.

Affaire Martin et Fovke.—Victor Collens dit Lewis, que l'officier de police Boutillon a arrêté à Paducah a fait hier devant le recorder Genois une confession volontaire au sujet de ce complicité dans le vol des $2,349 consignés à M.M. Fasy et Lokr. Nous résumons cette confession. Au mois de juin Collens servait en qualité de domestique à bord du *Latona*. Vers le 15 du même mois, il était occupé à ranger dans le bureau du commis, il trouva sur le pupitre un paquet renfermant de l'argent et pensant qu'un des passagers avait perdu cette somme il le cacha sous un matelas. L'argent resta jusqu'à l'arrivée du bateau à la Nouvelle-Orléans; Collens n'y voyant pas, puis au second retour du bateau, voyant que personne ne réclamait la somme, il se l'appropria. Deux jours après il dit à un nommé Christophe, garçon de buvette, qu'il avait gagné à la loterie; le même jour, ainsi qu'il se le rappelle, il fut arrêté par le lieutenant Lartigue et conduit au poste de la rue Tremé; cet officier le fouilla et trouva sur sa personne une somme $85. 75 ainsi qu'une montre, des clés, un canif, etc. M. Lartigue l'accusa d'avoir commis un vol de $40. Collens lui répondit qu'il avait eu effet cette somme mais qu'elle appartenait à son oncle.

Il fut écroué mais il ne tarda pas à voir pénétrer jusqu'à lui le nommé Boyer, homme de couleur. Celui-ci lui proposa de le recommander et devenir à bord Boyer pour une somme de $3 qu'il lui remit.... moyennant la somme de $25 pour ses peines. Collens se prêta au mensonge et déclara qu'il avait ... M. Lartigue, mais il lui déclara ... l'argent se trouvait chez la femme Mary Davis, place du Cirque. Lartigue s'y rendit et revint avec $1,900. Interrogé par l'officier, Collens dit qu'il avait ... gagné à la loterie de la Havane. Le lieutenant [illegible] demanda à Collens combien il lui donnerait s'il le sortait d'embarras, c'est ... répondit le dernier. Ecoutez dit le lieutenant, je ne voterai contre vous qu'une accusation légère, et de ... Collens, par exemple, trouver dans cette ville contrairement à la loi. On s'engagea de part et d'autre. C'était vers le soir. A 11 heures, Boyer rentra et lui dit qu'il avait en vain, ainsi qu'un autre homme de couleur nommé Chéri Fournet, fait tous ses efforts pour trouver un individu qui réclamât le reste de la somme, mais qu'il avait cependant une personne et même qu'il le lui amènerait le lendemain matin. Une heure après, Fournet fit à son tour son apparition et fournit caution pour Collens qui fut mis en liberté avec ordre de se présenter le lendemain devant le recorder Génois. Le lendemain Lartigue lui recommanda surtout de trouver un homme qui fût aussi la somme, afin de ne pas être inquiété par les questions. Je ne manquerai pas de lui adresser le recorder. Le lendemain de bonne heure, Collens, Boyer et Fournet se rendirent ensemble chez M. Martin, et il fut arrêté que celui-ci réclamerait le reste de la somme moyennant une gratification de $75 que Collens s'engageait à lui payer. Chéri Fournet eut soin d'aller prendre les numéros des billets de banque et les autres signes de reconnaissance. Lorsque Collens se présenta à la Cour du recorder, Boyer et Martin s'y trouvaient déjà; le premier avait fait un affidavit réclamant $500 et le dernier $1,400 d'après les conventions arrêtées par eux. Le recorder envoya l'affaire devant la Première Cour de District. Collens renvoyé en prison revit le lieutenant Lartigue qui lui dit qu'il pouvait encore arranger l'affaire. Le lendemain en effet un officier de police venait chercher le prisonnier et lui signifiait l'ordre de quitter l'Etat. L'officier l'accompagna à bord du *Winfield Scott*, et Collens partit.

Voilà en quelques mots la confession de Collens; elle compromet gravement, le lieutenant Lartigue, mais il se peut qu'elle soit fausse en ce qui regarde cet officier. Quoi qu'il en soit il est temps de s'expliquer et nous aurons maintenant sa version.

Fournet que ces aveux accusaient a été arrêté et écroué.

Vol.—Marguerite Lacroix a fait un affidavit hier devant le recorder Génois, accusant Caroline Jourdan, femme de couleur, du vol d'une robe de bareg. Un mandat d'arrêt a été décerné contre l'accusée.

Deuxième Municipalité.—Rien de nouveau dans cette partie de la ville.

Une réponse.—En réponse à la communication que M. Platet a publiée hier soir dans le *Courrier*, nous répéterons que le recorder, au moment où nous avons rendu compte de l'affaire, en prenait connaissance en sa qualité officielle. Le recorder Génois, toutes les fois qu'un incendie éclate quelque part, se transporte sur le lieu du sinistre et fait une enquête. C'est ce qui a eu lieu lors de l'incendie de la maison occupée par M. Platet. L'affidavit du witchman ... patron, sans incriminer ce dernier, laissait peser cependant le soupçon de négligence ou de préméditation. Le silence que nous avons ensuite gardé sur l'affaire devait naturellement laisser supposer qu'elle n'avait pas eu de suite. Si nous pensions qu'une mauvaise impression eût pu être produite, nous aurions immédiatement proclamé nous-mêmes l'entière innocence de M. Platet.

AU REDACTEUR.

NOUVEAUX APPAREILS POUR LA FABRICATION DES SUCRES.

Le charbon animal est l'agent le plus efficace de l'industrie sucrière; cependant son usage est coûteux et offre des difficultés, parce qu'avec les appareils ou fourneaux que l'on emploie, on ne fait souvent de mauvaise qualité. La révivification est défectueuse et incomplète. On l'altère à chaque fois, et après quelques opérations il ne décolore plus. Il retient une quantité de chaux et des matières mucilagineuses qui neutralisent son effet; malgré les lavages que l'on emploie. On expose le charbon à l'oxigène de l'air atmosphérique, ce qui transforme le carbone, qui seul décolore en acide carbonique. Celui qui est en contact de la surface de chauffe, est souvent trop calciné, et celui qui est placé par-dessus ne l'est pas assez, (le noir animal étant mauvais conducteur de calorique), on ne peut saisir au juste la durée de l'opération.

Avec ce nouvel appareil on n'expose pas le charbon à l'oxigène de l'air. Il est divisé, et calciné régulièrement, on peut exactement savoir quelle est la durée de l'opération. Les lavages sont faits dans des conditions exceptionnelles qui le dégagent de toutes les matières qui nuisent à son effet.

On peut avec ces conditions faire du charbon de qualité supérieure, et obtenir une révivification complète; conserver la qualité de charbon animal constamment........en remplaçant de temps à autres le peu que l'on perd dans le maniement avec quelques os que l'on peut calciner avec le même appareil. Les frais de main-d'œuvre et de combustible qu'exige la carbonisation et révivification sont réduits à [illegible]. Ces moyens réduisent considérablement le prix du noir animal, et rendent son usage très avantageux. Ils permettent de faire le sucre de récolte de première qualité, et aussi celui [illegible] l'on veut raffiner.

Cet appareil peut convenir aux planteurs qui suivent l'ancien système. C'est pour eux, au moins 1 cent par livre de plus value pour la qualité. Ils peuvent aussi convertir une partie de leurs mélasses en sucre, et vendre celles qui restent un prix plus élevé que celui du marché. La matière sucrante ayant été épuisée par le charbon animal.

Il convient aussi à ceux qui se servent des appareils nouveaux tels que vacuum-pans, filtres, formes à sucre, &c. Comme les filtres s'arrêtent très souvent, par les dépôts terreux et mucilagineux, que contient le jus de canne, même après la défécation, nous y suppléons par des filtres nouveaux qui retiennent ces matières et rendent la filtration limpide. Ils facilitent la filtration. Ils peuvent servir au [illegible] la clarification à [illegible] que l'on pratique, pour le raffinage, et exigent beaucoup moins de lavage que les filtres Taylor.

On peut aussi fournir à ceux qui se servent des moules ou formes à sucre, des planchers à double surface, c'est-à-dire que l'on peut mettre le double de formes, et même plus si elles sont petites, dans un même espace. On économise par ces moyens une grande partie des frais de construction pour les bâtisses. Ainsi pour une raffinerie au lieu de 5 à 6 étages, ce n'est que 2 à 3 étages. Les frais de main-d'œuvre sont diminués, ainsi que ceux du combustible pour le chauffage des salles, pendant l'hiver. Ils servent de réservoir à Sirops, et ils arrivent directement dans les clarificateurs, sans pompes ni montejus. Cette installation de formes est à meilleur marché que celle à une seule surface.

Ve. Siméon Dogliani.

Ouragan.—Nous lisons dans le *Messager* de St. Jacques:

Dimanche dernier, vers les trois heures de l'après-midi, notre paroisse a encore été assaillie par une de ces tourmentes qui ne passent jamais sans laisser derrière elles quelques traces de leur ravage. Pendant une heure environ une pluie torrentielle, accompagnée de coups de tonnerre épouvantables et poussée par un vent de nord des plus impétueux, est venue fondre sur nous.

Nous ne vous parlerons pas de la quantité d'arbres et de barrières qui ont été renversés, la liste en serait trop longue; nous vous citerons seulement la barrière du couvent, si élégante et si coquette, qui a été entièrement mise à bas; heureusement elle l'a été dans toute sa longueur du même coup, de sorte que rien n'a été brisé et le lendemain, en quelques heures, elle a été remise sur pied. Une partie de la toiture d'un des bâtimens du couvent a, nous assure-t-on, été aussi enlevée. Quant à la récolte de maïs qui ne promettait déjà rien de bon pour cette année, ce coup de vent l'a détruite entièrement, du moins dans nos parages. En certains endroits, on prendrait le maïs pour des cannes à sucre entrelacées. Le tonnerre, aussi, a occasionné plusieurs sinistres; il a renversé la cheminée de la maison qui avoisine la demeure principale de M. Jean Vavasseur, et il a tué deux vaches dans la cour de M. C. A. Piéron. Ces animaux ont dû être étouffés par le fluide électrique, car leurs corps ne portaient aucune trace apparente de la foudre. Puissent ces accidents, que nous venons de rapporter, être les seuls que l'on ait à déplorer!

—Deux négresses et un jeune nègre appartenant à l'habitation Robin Delogny, se sont noyés, dimanche soir, en se baignant dans le fleuve.

Correspondance de l'Abeille.

Rio del Norte,—26 juin 1850.

Le choléra fait à Mexico des ravages considérables, aussi, affaires commerciales et politiques, tout est suspendu: les journaux ont commencé à agiter la question de la présidence, trois ou quatre candidats sérieux sont sur les rangs; il est pénible pour les amis du progrès de voir que celui qui est le moins digne paraisse avoir le plus de chances. C'est surtout du Mexique que l'on peut dire avec vérité qu'il n'a rien oublié ni rien appris. C'est un malade expirant qui n'a pas le courage de prendre la médecine qui pourrait le sauver; c'est en vain que l'expérience de l'occupation américaine lui a démontré jusqu'à l'évidence que des droits modérés produisent plus que des tarifs de 300 0/0, rien n'y fait! Les gouvernants veulent à toute force conserver ce précieux instrument de séduction pour leurs amis; ce tarif qui se prête si admirablement à enrichir les employés depuis le ministre dirigeant jusqu'au dernier gabelou; aussi faut-il convenir à leur louange qu'ils savent en tirer habilement; et grace à cet admirable ordre établi dans les finances du pays, qui permet à tous les employés de prendre à peu près ce qu'ils veulent, un homme habile, aussitôt dirigeant un tel pays, peut être bien sûr de se faire nommer président. Depuis deux ans tout converge vers ce but; c'est en vain que quelques opposants ont formulé contre le dit ministre une accusation de trahison comme général en chef. Un rapport devait être fait, les documents qui devaient justifier l'accusation étaient chez le rapporteur, un de ces hommes vénérables, dont le pays compte un si petit nombre Juan de Dios Cañedo; un beau soir cet honorable vieillard tombe percé de trente-deux coups de poignards chez lui rien n'est volé excepté les papiers ayant trait à l'accusation de l'ex général en chef actuel ministre; et l'assassin est introuvable, on trop haut place pour qu'on l'aperçoive; c'est ce que tous les journaux de Mexico ont publié, et à peine si quelques novices ont osé contredire ces faits.

Un nommé Florès prêta au gouvernement, à l'époque de la guerre, deux cent mille piastres, sa créance tripotée au ministère de la guerre, en échange d'une habitation, par des agens sans pouvoir suffisant du créancier, ne pouvait être touchée si Florès réclamait une clause du contrat; et au moment où il se disposait à faire connaître l'intrigue qui le dépouillait de ses deux cent mille piastres, il se trouve tout à coup avoir fait dans un village inconnu un promontoire avec lui ou dix domestiques; aussitôt l'assassin Canalès, celui qui vendit les Texiens, ses amis et auxiliaires en 1841, aujourd'hui devenu le bravo du ministre de la guerre, est lâché contre le malheureux prêteur; aussitôt pris aussitôt pendu, sans autre forme de procès; c'est mieux qu'en Turquie.

Il faut de l'argent pour faire la guerre, il en faut sans doute aussi pour se faire nommer président. Comment battre monnaie? Il y a de par le Rio Grande une petite ville appelée Camargo, dont les habitans, jadis ennemis du grand homme, qui marche sur les traces du grand Santa-Anna, se prêtent merveilleusement à venir en aide aux embûches. Aussitôt on fait hermétiquement fermer [illegible]; toutes les autres ports du Rio Grande; on envoie à Camargo un homme de sa confiance; on permet aux compères tout espèce d'arbitraire et de vols contre les marchands et habitans, on autorise l'ami à lever un tarif à sa guise; 15, 25 ou 30 pour cent suivant les circonstances de bon compérage; au bout de deux mois dix ou douze mille balles de marchandises filent par ce port privilégié; cependant on fait publier pour l'édification du mois de la capitale que ce port a rendu au gouvernement vingt-sept mille piastres en deux mois; que l'ami est le plus honnête employé que le gouvernement ait encore trouvé, un phénix enfin; puisse-t-il vivre long-temps; c'est peut-être il n'en renaîtrait plus un autre de ses cendres. En attendant, ordre est donné aux batteurs de gibier du côté de Matamoros, de tout chasser du côté de Camargo. Il faut voir comment ces dignes batteurs s'acquittent de leur commission. Soldats et officiers déguisés courent les grands chemins; un voyageur a-t-il un bon cheval, contrebande et rançon; les femmes qui se hasardent à Brownsville sont-elles un peu jolies, contrebande, etc. Ces jouissances usent et abusent à volonté. Ceci est de l'histoire contemporaine, tout le monde le dit tout haut, s'en plaint, gémit; mais personne n'ose remuer. Aussi le candidat ministre connaît il bien ses compatriotes, souvent il a dit à ses intimes: celui qui aura les conduire à coups de bâton est sûr d'être le maître; et il a raison! Seulement il a oublié de recommander à ses sicaires de ne pas confondre les étrangers avec ses compatriotes dans leurs gentillesses de pachas: et c'est ce que ces messieurs font trop souvent. Aussi les réclamations à Mexico sont elles innombrables, pour spoliations, abus de pouvoir, vols et soustractions de documents. Il est bien vrai que beaucoup de personnes pensent que la fin doit justifier les moyens et que le parti du ministre actuel fait tout cela pour créer des difficultés entre les deux gouvernemens et se faire absorber. Ce parti, en effet, se compose des grands propriétaires de deux ou trois millions d'acres de terre, qui ne rêvent que la terre à dix piastres l'acre, et l'annexion seule peut leur donner cette valeur. On peut du reste tout attendre de ces hommes qui ont deux ou trois cent mille piastres de revenu, et qui n'ont pas trouvé un dollar pour défendre leur indépendance, bien moins une épée; ils voudraient à l'époque du traité l'absorption comme ils la veulent aujourd'hui.

O. D.

FEUILLETON.

Le Vengeur du Mari,

LES CHERCHEURS D'OR.

PROLOGUE.

Au milieu des solitudes de la province d'Arispe, la plus déserte du Mexique, une habitation modestement composée d'un rez-de-chaussée en pisé et percée de quelques fenêtres à barreaux de bois, s'élevait, en 1790, sur un de ces plateaux sauvages que le feu avait défrichés. Elle était entourée d'une luxuriante *huerta*; les massifs de grenadiers, de pêchers et d'arbres à coings faisaient la richesse du climat par l'abondance de leurs fleurs roses, pourpres et blanches.

Devant cette maison qui semblait sortir d'une corbeille fleurie, l'aube éclatante d'un jour d'août éclaira la plus charmante fille d'Eve, endormie de fatigue, après une longue et inquiète attente, au pied d'un franchipanier. Son front blanc comme la neige annonçait la grâce et l'innocence. Les boucles de ses admirables cheveux châtain-clair venaient frissonner sur son cou pur et rond, encadrant l'ovale alongé de son visage. Ses sourcils longs et arqués étaient d'un noir bleuâtre. Elle avait le nez droit, fin et rose, la bouche fraîche, vermeille, légèrement relevée à la commissure des lèvres. Une tunique brodée à manches courtes, frangée de *naïbures*, préservait son sein et ses épaules du hâle et du soleil. Le jupon de soie, qu'une ceinture de crêpe de Chine sportait fait bouffer autour de sa taille souple, laissait passer ses petits pieds cambrés, dont la teinte rosée brillait sous le réseau de ses bas découpés à jour. A son cou était suspendue une chaîne d'or très mince, au bout de laquelle tremblaient deux petits médaillons contenant l'un des cheveux blonds, l'autre un portrait d'enfant qui avait une ressemblance extraordinaire avec la belle dormeuse.

Tout à coup l'impression aiguë d'un baiser sur sa main blanche et mignonne, la réveilla. Son bras se retira vivement, ses grands yeux, vrais bluets qui semblaient réfléchir le ciel, s'ouvrirent effarés par le doute et la surprise. Elle crut avoir rêvé, car elle ne vit devant elle que la tête noire, laineuse et triangulaire du nègre de l'habitation, Acacia, dont les gros yeux jaunâtres saillissaient sur un front déprimé.

—Que faites-vous ici, Acacia! demanda-t-elle vivement. Qu'avez-vous à m'annoncer?

Le nègre bondit silencieusement sa main vers un serpent dont les tronçons s'agitaient sur l'herbe. La jeune femme pâlit, et tout son sang reflua vers son cœur, de dégoût et d'épouvante. Le nègre sourit et ajouta d'une voix humble:

—Je suis venu vous annoncer l'arrivée du maître, señora.

Puis il s'élança au devant du voyageur si impatiemment attendu et que sa maîtresse vit bientôt apparaître à cheval, derrière la haie de saules qui entourait le jardin.

C'était un homme d'une trentaine d'années, au plus, enveloppé dans une *frezada*, sorte de grossière couverture bariolée. A en juger d'après sa taille moyenne, mais souple et admirablement prise, il devait être agile et fort, et ses nerfs étaient sans doute comme des ressorts d'acier. Son nez busqué et son large front indiquaient l'homme né pour vivre dans les luttes violentes, comme la Salamandre dans le feu. Ses yeux, d'un gris changeant, et d'une mobilité singulière, inquiétaient l'observateur par un continuel pétillement d'ironie et de finesse pénétrante. Ses lèvres minces et blêmes, formant comme une raie tracée au pinceau sous sa moustache fauve où se crispait légèrement aux coins, n'annonçaient aucun généreux sentiment, mais peut-être un instinct de cruauté froide et tenace. Cependant il paraissait élégant de tournure, distingué de manières, et son visage, en se pliant au sourire, prenait une fausse expression de douceur persuasive.

Ce noble personnage était un émigré français, le comte Gontran de Favières, dont l'histoire ressemblait à celle de tant d'autres. Ruiné par le jeu et l'usure, il avait une première fois refait sa fortune au prix d'une mésalliance, en devenant le gendre d'un simple marchand, d'un riche orfèvre de la Cité, dont la fille Elisabeth, poursuivie par les obsessions et les machinations infâmes d'un traitant, avait trouvé en lui un champion plus intrépide et plus dévoué que désintéressé. Surpris par la révolution, il avait vu une nuit son château assiégé par les paysans dont il était fort haï.

La pauvre Elisabeth se réveilla suffoquée par la fumée de l'incendie et se traîna chancelante jusqu'au berceau de sa petite Alice, qui pleurait et l'appelait. Elle la prit dans ses bras et se précipita vers la fenêtre. La cour du château était toute rouge des réverbérations de la flamme qui éclairait les murs en sifflant. Une balle vint trouer la vitre, et la malheureuse mère se rejeta en arrière effarée. Gontran alors entra dans sa chambre et lui ordonna d'abandonner Alice dans son berceau pour le suivre avec lui par un corridor pratiqué dans l'épaisseur des murailles, qui conduisait aux caves et aux carrières de la montagne. Elisabeth regarda son mari avec stupeur. Pouvait-il croire qu'elle lui obéirait! En vain il lui répéta qu'il ne voulait pas sacrifier son enfant, mais qu'il était sûr que ces furieux respecteraient ce berceau, tandis qu'en emmenant la pauvre petite créature, ses cris devaient dénoncer leur fuite à tous deux et empêcher leur salut. La mère ne bougeait pas; elle ne se serait pas séparée de l'enfant; elle eût attendu la mort en la gardant entre ses bras si à cette heure terrible elle n'eût vu entrer, la pique à la main, un honnête forgeron, le digne Max Birman, qu'elle avait marié à sa sœur de lait et qui lui jura de défendre Alice comme sa propre fille et de la défendre au risque de sa vie. M. de Favières arracha alors l'enfant aux baisers et aux étreintes d'Elizabeth, qui, en fuyant, entendait toujours résonner les gémissements plaintifs d'Alice à ses oreilles, et qui croyait voir ses yeux étonnés et pleins de larmes la poursuivre comme un reproche. Aussi chassé de France, l'orgueilleux et égoïste gentilhomme se réfugia avec sa femme au Mexique, où il apporta les débris de sa fortune; mais le jeu les ayant sérieusement dévorés, il dut quitter les villes de la côte et se réfugier dans le désert d'Arispe, honteux de la triste décadence de sa fortune.

Cependant Acacia avait tendu son épaule pour servir de marchepied à M. de Favières, qui s'élança légèrement à terre et demanda en lui jetant la bride:—A-t-on des nouvelles de ce damné vagabond Terral?—Non, maître, non, dit le nègre, il n'a pas reparu à l'habitation. Deux chasseurs qui ont passé ici avant-hier croient l'avoir reconnu au milieu d'une troupe de dompteurs de chevaux sauvages.—De ces *vaqueros* qui font du ... une patrie, répliqua Gontran. Le chien infidèle ne ... pas de rentrer à sa niche. Il peut compter, je le rattraperai, sur vingt-quatre heures de *cepo* en grand soleil.

Puis il se retourna d'un air sombre vers Elisabeth.—Je reviens au moins une enveloppe à conquérir un trône, ajouta-t-il, et j'aurais pourtant redouté à envier le sort de ces dompteurs de chevaux qui risquent chaque jour leur vie pour un morceau de pain.

—Mais ne pourrons-nous, mon âme, vivre de bien peu dans ce coin désert? reprit timidement la jeune femme.

—Nous n'avons plus même le droit de vivre ici comme des pauvres honteux, madame, s'écria l'émigré. Raillé par mes hôtes, je vous ai épousée parce que vous étiez riche. J'ai été ruiné de nouveau par une révolution. Aujourd'hui j'ai perdu non seulement tout l'or qui nous restait, mais j'ai perdu mon père.

—Sur parole! répéta Elisabeth avec un frémissement nerveux.

—Oui, et vous seule pouvez me sauver de ce nouveau désastre, si vous m'aimez. Non seulement me sauver, mais mettre à même de recommencer notre fortune.

—Gontran, donnez-vous de moi! Que puis-je faire? parlez!

—Si vous le voulez, reprit-il avec chaleur, avant huit jours je paie ma dette et je crée moi-même un navire pour tenter les hasards de la traversée. Si je réussis, avec le bétail noir, nous serons riches et au lieu d'attendre ennuyeusement ici des nouvelles de Max Birman, nous retournerons en Europe chercher notre fille Alice.

—Alice! répéta la mère avec une effusion profonde; Alice! mais dites moi donc, Gontran, comment je puis changer magiquement notre détresse en bonheur?

—A l'heure de notre fuite, Elisabeth, je vous ai vue tirer de votre pie-Dieu un coffret incrusté d'or et de nacre. Ce coffret renfermait les diamans que votre père vous avait donnés comme cadeau de noces. Ces diamans sont votre bien, et jamais je ne vous en aurais parlé sans la détresse fatale où nous nous trouvons.

—Mais ces diamans ne sont plus mon bien, puisque j'ai une fille! s'écria-t-elle en le regardant avec émotion. C'est la fortune, c'est la dot d'Alice.

—Rassurez-vous, dit en souriant M. de Favières. Avec cet écrin je me charge de tripler la dot de notre fille et de relever notre fortune. Il me faut ces diamans. Où sont-ils? J'attends, madame.

—Mais tu ne comprends donc pas que je ne les ai plus! murmura-t-elle foudroyée par le regard terrible de son mari dans lequel elle venait de voir luire le feu de la haine. Tu n'es que l'écrin à Max Birman avec la mante de l'enfant.

—A Max Birman! répéta Gontran avec fureur. Ne mentez-vous pas! Et dans le transport de sa colère il ajouta, car pour cet esprit blasé et sans principes, pour ce gentilhomme démoralisé par le contraste d'une haute fortune et de la misère, une telle déception était pire que la mort, il saisit le chucho avec lequel il frappait les esclaves paresseux, et le leva sur la pauvre femme tremblante en disant:—Répétez donc cela, madame! Faites-moi bien comprendre que nous sommes tout à fait ruinés!

Au même instant une main robuste étreignit le bras de Gontran et détourna légèrement le chucho levé sur Elisabeth. Les lèvres de M. de Favières blêmirent, son visage bilieux s'empourpra, et s'écria en tournant la tête:—Qui donc a osé entrer ici et nous espionner?

Son regard rencontra le regard calme et triste du don Terral. C'était un jeune homme de haute taille, robuste et bien proportionné, dont le nez droit, le front un peu bombé, le menton fin et la bouche légèrement arquée, rendaient la physionomie noble et distinguée. Il avait des cheveux noirs, crépus et bouclés qui surmontaient et dégageaient le front, lui donnaient une expression fière, rendue plus frappante par le brillant humide de ses yeux aux cils veloutés.

—Comment, c'est toi, misérable péon! lui dit Gontran avec une sorte de stupeur. Tu oses te présenter aussi hardiment devant moi après ta désertion et porter la main sur ton maître! Puisque tu n'es pas un esclave, mais un travailleur libre, un engagé volontaire, tu en seras quitte pour seize heures de *cepo*. Allons, drôle, marche devant moi!

Et irrité de l'air calme et froid avec lequel le pauvre péon l'écoutait, il leva sur lui le fouet dont il avait menacé Elisabeth, mais Jacques Terral lui arracha avec bruit l'arme flamboyante et la jeta à terre en disant à la jeune femme, qui joignait les mains avec un regard de supplication:—Ne craignez rien pour votre mari, madame! Quant à vous, maître, vous avez tort d'oublier que nous avons fait un marché ensemble. Vous me devez le toit, la nourriture et trente piastres par an. Moitié en échange, je vous ai vendu mon travail et mon temps, mais non mon honneur. Si j'ai négligé mon devoir, vous avez le droit de me faire punir, mais non de m'offenser et de m'insulter, car ce serait me donner le droit de me défendre et de me venger.

M. de Favières, vaincu par ce sang-froid, siffla un air de chasse entre ses dents et maugréa les prières de sa femme, étant de voir Terral ainsi traité lorsqu'il rentrait fatigué, exténué, les pieds ensanglantés, le manteau en haillons, dit au nègre:

—Acacia tu ne détacheras cet homme du cepo qu'à la nuit et tu ne lui donneras pas à boire.

Puis, l'émigré se retira dans sa chambre, après avoir défendu à sa femme de le suivre en ajoutant:—Si vous aviez gardé les diamans que vous avez livrés à ce misérable Birman, madame, vous auriez l'espoir de revoir votre enfant, tandis que maintenant perdus, oubliés au fond de ce désert, elle n'entendra jamais parler de nous!

—Oh! vous êtes trop cruel pour une mère! murmura Elisabeth éperdue et cachant son front glacé dans ses mains.

Deux heures après, la jeune femme ne pouvant songer sans douleur aux souffrances que devait endurer le péon attaché au cepo à l'ardeur calcinante du soleil, trouva du courage dans sa piété et sa charité, et résolut d'aller visiter le patient pour le consoler dans sa peine et réparer ainsi une humiliation dont elle s'accusait d'être la cause. Quand il l'aperçut, le sang bourdonnait déjà à ses oreilles et sa voix mourait dans son gosier enflammé; ses yeux, éblouis par ses vertiges fiévreux, cuisent peine à le reconnaître:—Oh! ce méchant chrétienne envers un misérable péon, c'est être une véritable sainte! murmura-t-il lorsque Mme de Favières s'approcha de lui. Elle portait, non sans efforts, une lourde jarre, pleine d'eau qu'elle appuya, avec une grâce toute biblique, sur la bouche altérée du jeune homme dont la vie se réclairait d'un regard et d'un sourire ineffables. Puis le péon laissa échapper le secret de son cœur, dans un transport de reconnaissance et de bonheur. Lorsqu'il entendit Elisabeth regretter de n'être plus pour M. de Favières qu'un obstacle et un fardeau, depuis qu'elle était devenue pauvre,—Madame, dit Jacques Terral avec fermeté, parce que vous êtes fortune, on gras vous acheter le bonheur, vous serez heureuse.

Et alors il confessa par quel motif mystérieux il était devenu volontairement l'humble engagé de l'émigré français, lui, hardi vaquero, dont le caractère était aussi peu domptable que les chevaux sauvages qu'il poursuivait intrépidement dans le désert; il lui révéla dans quel but il avait délaissé pour un labeur morne, obscur, abrutissant, les courses aventureuses, les hasards périlleux, les luttes ardentes qui lui avaient valu tant de triomphes et un renom qui s'étendait dans toute la province d'Arispe.

Si l'homme libre s'est tout à coup ravalé à cette condition presque dégradante de péon, il suffit d'un mot pour expliquer cette métamorphose étrange et incompréhensible, Jacques a vu Elisabeth, la femme du comte de Favières, s'agenouiller près du grabat de sa mère, à lui, de sa mère mourante, et le veiller à son agonie, et il a dès lors juré que ses jours appartiendraient, que sa vie serait dévouée à cette femme si belle et si rayonnante de bonté. Sa liberté lui est devenue importune: il l'a vendue à vil prix au mari d'Elisabeth pour payer la dette de sa mère. Mais, dans l'humble condition à laquelle il s'est résigné, il a dû se borner à soigner les fleurs de la femme du maître, à dresser le cheval qu'elle devait monter, à veiller sur ses promenades. Hélas! cela ne suffisait pas à son cœur, car il voulait la voir riche, c'est-à-dire heureuse, à l'abri des reproches, des dédains et des menaces de M. de Favières. La rendre indépendante de ce maître orgueilleux, c'était son rêve. Et un jour, poussé par le désir irrésistible, ce tournant du métier de son père le lavour d'or, il est enfui de l'habitation pour aller, la barcita de fer à la main, à la découverte d'un de ces merveilleux *placers* qui s'étendent souvent une lieue entière et qui contiennent les veines du précieux métal. Sa recherche n'a pas été infructueuse, et il a trouvé la [illegible] d'une mine d'où il rapporte un morceau d'or.

Mais M. de Favières, qui espionnait son péon, a tout entendu, et s'approchant du patient, il lui demande s'il a dit la vérité.—Détachez-moi de ces entraves, répond Terral, et je vous montrerai ce caillou d'or qui peut payer mille fois ma liberté. Le comte le détache du cepo, et lui prête son couteau après un instant d'hésitation. Le péon ramasse sa veste, déchire la doublure et en fait tomber un morceau d'or d'une prodigieuse grosseur, étincelant sur toutes ses faces.

Gontran, ébloui, supplie et menace tour à tour son engagé pour obtenir de lui le droit d'exploiter sa découverte.

—Vous savez bien, répond Jacques Terral, que je ne crains pas la violence. Je connais seul le gîte de la mine et je puis vous y conduire. Mais quand vous me tiendriez garrotté sur le cepo jusqu'à la mort, je ne vous avouerais pas mon secret, s'il ne s'agissait que de vous. Votre misère serait ma vengeance, mais comme votre malheur retombe sur une femme innocente qui a veillé l'agonie de ma mère, c'est à elle, c'est à doña Elizabeth que je céderai cette fortune. L'acceptez-vous, madame? ajouta-t-il d'une voix émue.

La jeune femme répondit à cette question, et ses yeux humides de larmes contenues se baissèrent devant le regard triste de Jacques Terral.

—Remerciez votre généreux serviteur, Elizabeth, dit M. de Favières. Du reste nous ne serons pas ingrats envers lui.

—J'accepte, murmura la comtesse, dont le front se couvrit de rougeur, car elle se sentait humiliée par l'âpre cupidité de son mari, qui contrastait si fort avec le noble désintéressement du péon.

—Nous partirons après-demain, Elisabeth à la recherche du placer.

—Je vous accompagnerai, Gontran, reprit-elle.

Ils partirent en effet accompagnés d'Acacia, et armés de la barcita de fer dont les chercheurs d'or ne peuvent pas plus se passer que les marins de la boussole; leur marche dans le désert devint bientôt un affreux supplice; après avoir perdu dans un orage un mulet de campagne de table, par suite de la fatigue du nègre dont la plus brutale conduite l'épouvanta le maître, après avoir difficilement échappé à la poursuite des jaguars affamés et résisté à la furie d'un ouragan dans ces plaines de feu, Terral parvint à conduire Gontran et Elisabeth jusqu'au pied des monts Bacanabis.

—Reposez-vous, leur dit-il en montrant aux voyageurs épuisés et enfouis par cette torpeur qui succède aux fatigues du voyage; voyez les monticules de sable qui forment le commencement du *placer*.

M. de Favières se précipita sur en chancelant, et, ... barreta dans ces sables désolants. Il s'agenouilla devant les couches de sables aurifères, et ses yeux ternis s'illuminèrent de joie en voyant des grains d'or innombrables.

—C'est du libre métal, à l'état natal, c'est un alliage de minerai! s'écria-t-il.

—C'est un gîte d'alluvion, reprit Jacques. Si cette découverte me réjouit, moi, c'est qu'elle prouve que nous approchons des montagnes d'où les neiges fondues descendent en torrens. Que m'importent ces dépôts de sables aurifères de paillettes, ajouta-t-il en regardant Elisabeth, qui pouvait à peine se soutenir sur son cheval. A cette heure, ne donnerais-je pas la plus riche mine pour quelques gouttes de pluie, pour le fruit le plus commun que je pourrais offrir à la señora!

Le cheval d'Elisabeth chancela sur ses jambes, exténué, et s'affaissa sur le sable au moment où Terral prenait la jeune femme dans ses bras pour la déposer à terre.

—Cette halte nous perd, maître, s'écria-t-il. La vue de ces funestes trésors ne guérira pas nos pieds gonflés et meurtris; elle ne fera pas jaillir une source d'eau vive du fond de ces sables brûlans pour éteindre cette soif horrible qui est la torture du désert.

L'émigré essaya de se relever; mais la halte avait en effet augmenté sa faiblesse, et il retomba épuisé, les yeux obstinément fixés sur les parcelles d'or qui brillaient à ses pieds, en disant:

—Je ne puis plus marcher, c'est impossible!

—Une goutte d'eau, par pitié Jacques! murmura la jeune femme. J'ai des charbons ardens dans la gorge! Oh! si je pouvais mourir tout de suite!

—Non, madame, répondit le péon accablé, pas une goutte d'eau, pas un arbre qui nous verse un peu d'ombre et de fraîcheur; mais, en revanche, il y a de l'or, beaucoup d'or!

Tout à coup, il poussa un cri de joie. En jetant autour de lui des yeux hagards, il venait d'apercevoir, pendant à l'arçon du cheval, la gourde qu'y avait laissée le nègre et dans laquelle se trouvaient encore quelques gorgées d'eau. Il courut détacher la gourde et la montra avec un geste de joie à Gontran, qui jeta dessus un regard avide, féroce de désir.

—Oh! que j'ai soif! dit Elisabeth en comprimant de ses deux mains sa poitrine incandescente.

—Dieu soit loué! il reste du moins de l'eau pour elle! dit le péon.

Gontran l'arrêta d'un geste impérieux:—Elisabeth est épuisée, Jacques. Elle ne pourrait nous continuer la route. Nous atteindrons les montagnes, et quand nous aurons trouvé une citerne, une source, un torrent, nous reviendrons la chercher.

Le péon vit Elisabeth essayer de se lever et retomber faible, haletante, le front penché, répétant:—Une goutte d'eau, mon Dieu! une goutte d'eau qui tombe de votre ciel sur mes lèvres!

—Don Gontran, entendez-vous? dit Terral. Ce qui n'est qu'une douleur pour vous, c'est l'agonie et la mort pour elle. Maîtresse, calmez-vous et reprenez courage. Voici quelques gouttes d'eau.

—Donnez vite, Jacques, car Alice m'appelle et je vais la rejoindre dès que j'aurai repris un peu de force! Attends-moi, Alice, attends-moi.

—Place, don Gontran, laissez-moi passer! s'écria le péon.

—Non, dit l'émigré. Cette gourde est mon unique espoir, ma vie, ma fortune. Je te la disputerai.—Eh bien donc, au plus fort et au plus hardi!

En même temps il saisit Terral et l'étreignit corps à corps. Le péon lui arracha le couteau qu'il brandissait en se dégageant de son étreinte, et de M. de Favières se précipitant avec furie pour le reprendre, s'enfonça la lame dans la poitrine et tomba.

Terral laissa la gourde rouler à terre et resta anéanti devant cet homme gisant à ses pieds.

—Vous avez tué mon mari! s'écria une voix stridente à son oreille. Surexcitée par cet horrible spectacle, Elisabeth avait trouvé la force de se lever.—Je ne veux plus vivre! je n'ai plus soif maintenant.

—Vous oubliez que vous êtes mère, madame, répliqua le péon.

—Oh! pourquoi m'avez vous rappelé ma fille! s'écria Elisabeth chancelante et s'affaissant brisée sur le sable. Oui, si je meurs, je ne reverrai jamais plus mon enfant, plus jamais! Elle n'a plus que sa mère au monde. Si je vis, je pourrai l'embrasser, la serrer sur mon cœur. Nous sommes séparées par les sables et les océans; mais on peut les franchir... tandis que la mort... oh! c'est la séparation sans espoir. Mais la nuit vient déjà, il me semble. Le soleil est noir. Terral, une goutte d'eau! une goutte d'eau! la vie! oh! il faut que je vive!

Le péon lui tendit la gourde, elle ne put la saisir. Il la portait à la bouche de la malheureuse femme lorsqu'il poussa un cri désespéré.

La gourde avait été débouchée. Elle s'était tout à fait vidée en tombant. Le sable avait bu ces précieuses gouttes d'eau. Terral prit sa tête à deux mains et crut devenir fou. Elisabeth le regarda fixement et lui dit avec douceur:—Vous voyez bien que Dieu ne voulait pas me sauver et qu'il nous punit de notre désobéissance aux ordres de Gontran. Partez donc, tandis que vous avez encore un peu de force.

Les yeux de Jacques se dilatèrent.

—Je ne vous abandonnerai pas, maîtresse!

—Je le veux, dit-elle avec une sorte d'autorité. L'eau de cette gourde ne m'aurait pas rendu la vie. Ecoutez mes dernières paroles, mon ami. Vous savez quelle douleur j'emporte en mourant loin de ma fille, en pensant qu'elle ne saura jamais combien je l'ai aimée, en m'accusant peut-être de l'avoir délaissée, elle pour qui seule j'ai eu peur de la mort. Eh bien! jurez-moi, si vous sortez vivant de ce désert qui aura gardé deux victimes, si vous pouvez exploiter cette mine, cause de notre perte, et si elle vous fait riche, jurez-moi d'aller en France.

—Oh! ne parler de richesse lorsque je vous vois mourir! interrompit-il.

—Jacques, c'est pour moi que vous chercherez à conquérir cette fortune rêvée par Gontran. Alors vous irez en France, mon ami, vous verrez Alice, vous serez son protecteur, son âme gardien dans ce monde envieux et méchant, et vous lui direz, n'est-ce pas, que je suis morte avec son image devant les yeux, son nom sur lèvres, sa pensée dans le cœur.

—Je jure d'accomplir votre dernière volonté, madame, dit Jacques Terral sanglotant.

—Dans le portefeuille de M. de Favières, ajouta-t-elle d'une voix déjà brisée, vous trouverez le portrait d'Alice et tous les renseignemens relatifs à ce Max Birman, auquel j'ai confié mon enfant,

Le péon obéit en tremblant. Lorsqu'il eût pris et ouvert le portefeuille, il regarda Mme de Favières; mais il vit son regard se voiler; elle murmura d'abord:

—Adieu, Gontran! Adieu, Alice, au revoir!

Jacques tomba à genoux devant la malheureuse Elisabeth, dont les yeux venaient de se fermer pour toujours.

FIN DU PROLOGUE.

EMMANUEL GONZALES.

(A continuer.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 3 juillet 1850.

Le marché au coton est calme; les ventes de la journée s'élèvent à 1 600 balles aux anciens prix. Middling @ good middling, 11¾ @ 12¼ cts la liv.

Quelques lots de sucre et mélasse ont changé de mains dans les mêmes prix.

Le marché à la farine est lourd. Marques ordinaires, $5. @ $5 75—Marques extras, $6 @ $6 50. Environ [illegible] barils ont été vendus de 73 @ 80 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié. Les transactions sont limitées.

Le whiskey vaut 24 à 24½ cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même et la demande est active.

Le fret n'a pas varié.

DECÉDÉ hier, mercredi, à dix heures du matin, à l'âge de trois ans et demi, ALEJANDRO GARCIA. Les amis et connaissances de sa mère, veuve Garcia, et ceux de V. Aleman, sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 4 heures et demie. Le convoi est exposé chez Mme. Vve. Garcia, rue des Ursulines, No. 92.

FALLECIÓ ayer miercoles, a las diez de la mañana, ALEJANDRO GARCIA, a la edad de tres años y 6 meses. Se suplica á los amigos y conocidos de su madre, la señora VIUDA DE GARCIA y los de don V. ALEMAN, tengan á bien asistir á su entierro que tendrá lugar hoy, á las cuatro y media de la tarde.

El cadaver se halla depositado en casa de la señora de Garcia, calle de Ursulinas, No. 92.

Nueva Orleans, 4 de Julio de 1850.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Maria Burt, Young, p. Galveston
Navire Buenaventura, Vierra, p. Barcelonne
Gem, Kelly, p. Liverpool
G W Bourne, Mason, p. Boston
[illegible], Laboy, p. Bordeaux
Barque St-Mary, Mildeberg, p. Mobile.

—ARRIVÉS.—

Steamship Alabama, Foster, de Chagres
Goelette F M Starr, Hungerford, de Brazos
Orégon, Ferris, de Tampico

—STEAMERS.—

P M Stark, Streck, de Lafourche
Alton, Powell, de St Louis.

—MEMORANDA.—

New York, 25 juin—Arrivé barque Catherine, Watts, de la Nlle Orléans.

Le navire Delhi, parti de la Nouvelle Orléans pour la Californie, a été rencontré le 21 décembre par la hauteur du Cap Vert.

PORTS ETRANGERS.

Liverpool, [illegible] juin—Arrivé, Baque, Findlater, 31; arrivés, Reporter, Hyer, Importer, McLaren, de la Nouvelle Orléans; 1er juin, Margaret, Blenkin, 3 juin, Hunter, William & Elizabeth, Fisher, 3 juin, Jane & Walker, de

Deal, 7 juin—Arrivé, Montrose, de la Nouvelle Orléans.

Cowes, [illegible] mai—Arrivé, Sodan, Thomas, de la Nouvelle-Orléans, à Newport, 2 juin, Elender, Fay, de la Nlle-Orléans.

Hamburg, [illegible], 31 mai—Ocean Queen de la Nlle Orléans par Brême

Clyde, 1er juin—Arrivé, Unicorn, Webb, de la Nouvelle Orléans—2 juin, Iowa, Blake, de

Londonderry, 31 mai—Provincialist, Corey, de la Nlle Orléans.

Gloucester, 5 juin—Arrivé, Lochmore, West-cott, de la Nouvelle Orléans; 31 mai, Cambria, Abey, de

Havre, 20 mai—Arrivé, Lemuel Dyer, Bagley, de la Nouvelle Orléans, 31 mai, Bonanza, Thomas, de; 1er juin, Rover, [illegible] 5 juin, Lexington, Thompson, de

Bordeaux, 1er juin—Arrivé, Claiborne, Galabert, de la Nlle Orléans.

Algeciras, [illegible] mai—Arrivé, Solomon, Autola, de Cuba, pour la Nlle Orléans.

Malaga, 3 juin—Arrivé, Perseverance, Robinson, de la Nlle-Orléans.

Cadix, [illegible] mai—Arrivé, Anna Maria, Cardell, de la Nlle Orléans.

Gibraltar, [illegible] mai—Arrivé, Arlo, Spinellano, de la Nlle-Orléans.

LISTE DES NAVIRES

En destination pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE.

Navire Brunswick, Thomas, partant en juillet
Navire Orlando, White, partant en juin
Navire Magnolia, Clock, partant le 20 juillet

BORDEAUX.

Navire Ohio, Brand, partie le 20 mai
Navire Victor, Baccarendi, partie le 10 mai
Navire Marshal Ney, Lalie, chargeant le 3 juin
Navire O J Chaffee, Thomas, chargeant le 20 avril
Navire Radius, Murray, partie le 20 avril

MARSEILLE.

Navire Georgia, Pinoueau, partie le 20 mai
Navire Maria-Eugenia, expédie le 28 avril

TRIESTE.

Navire European, Whiting, partie le 5 avril

BRÊME.

Navire Itzeb & Weber, Bose, touché à Deal le 9 mai

PALERME.

Barque Somerset, Sleeper, chargeant le 14 mai
Barque Ariana, touché à Gibraltar le 12 avril

CALCUTTA.

Navire St Petersburg, Plumber, partant le 20 mars

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]

Pacific, pour New York......................le 19 Juin
Washington, pour New-York..................le 20 Juin

Le brick russe FERDINAND, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis le Marché à la Viande. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans les cinq jours seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires.
AUG. MOLIER,
3juil No 99, rue St-Louis.

Ni le capitaine ni le consignataire du brick russe FERDINAND ne paieront aucunes dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brick.
AUG. MOLIER,
3juil No 99, rue St-Louis.

Le brick prussien HULDA & JOHANNA, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la place d'Armes, Première Municipalité, les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.
G. H. LUCAS,
1 juil—6 30 Bienville

Le capitaine et le consignataire du brick prussien HULDA & JOHANNA, ne paieront aucunes dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brick.
G. H. LUCAS,
1 juil—6 30 Bienville

PROCLAMATION
PAR JOSEPH WALKER,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

ATTENDU que ce bureau a été dûment informé que les prisonniers suivans, savoir: Peter H. Ragsdale, arrêté sous conviction de meurtre sur la personne de H. Foster, Mack Ratcliff arrêté pour meurtre sur la personne de Eliza Jane Rodgers et George N. Reese convaincu d'avoir volé des chevaux, se sont évadés de la prison de la paroisse Bienville;

J'ai lancé la présente proclamation, pour inviter le bon peuple de cet Etat à donner aide et assistance aux autorités pour arrêter les dits prisonniers et les délivrer au shérif de la paroisse de Bienville, et j'offre en outre, au nom de cet Etat, une récompense de cent cinquante piastres, pour l'arrestation de chacun des prisonniers désignés ci-dessus.

RAGSDALE a une petite tête, teint rouge, cheveux et barbe rousses, taille de six pieds, âgé d'environ 35 ans, et est remarquable par un mouvement singulier des lèvres et une parole précipitée.

RATCLIFF a le teint clair, la barbe et les cheveux très noirs, yeux foncés, taille de cinq pieds six pouces, âgé d'environ 22 ou 24 ans, un peu bon eul et aime à jouer du violon.

REESE est grand et fortement bâti, cheveux clairs, teint rougeâtre, taille de cinq pieds huit ou dix pouces et parle doucement.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à Baton-Rouge le premier juillet 1850 et la soixante quinzième année de l'indépendance des E-Unis.

Par le Gouverneur:
JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 4 juil

Avis aux Contribuables de la Paroisse de Jefferson.

LES personnes dont les noms suivent, qu'elles soient résidentes ou non résidentes, sont notifiées, qu'elles devront payer leurs taxes de paroisse ainsi que les frais, au bureau du collecteur soussigné, situé dans le local des séances du Jury de Police, à Gretna, dans un délai de dix jours, à compter de la date du présent avis, sans quoi le dit avoir et vendre leurs propriétés pour satisfaire aux dites taxes.

LOUIS DELERY, Collecteur.

Arnould & Co P. B. — Veuve Trudeau.
Andrew Hodge jr. — John Hoey.
I. T. Preston. 4 juil—9

Perdu ou volé.

UN billet de [illegible], [illegible] le 29 mars 1850, par A. Fleury et sa femme M. A. Keller, payable à notre ordre à un an de date; le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, le paiement en ayant été arrêté.

Nouvelle-Orléans, le 3 juillet 1850.
EUG. ROCHEREAU & Co,
4 juil 17 et 19 rue St-Louis

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JUILLET 1850.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Aigau, François	Fay, A.T.
Buvelle, Charles	Gognier, Mlle
Bernard, A[illegible]	Gand,
Bergé, Léon	Guillaumé, Célestine
Bonnet, Jean Mathurin	Grasse, Patrice
Bonnet, les époux	Hostein, les époux
Bergeon, Bernard	Hutton, les époux
Barbier, Alphonse	Jany, les époux
Baché,	Jung, les époux
Blais,	Lacoste,
Crozier, Paulin	Lebrand, César
Gautier,	Lapeyre, Louis
Chabot, Henri	Léon, François-Marie
Chapuis, de Lamara	[illegible]
Delfosse, Franc[illegible]	[illegible]
Dufour, Adolph[illegible]	[illegible]
Duvivier, Sophie	Bardot, le docteur
	[illegible]

[illegible]

Voyage d'agrément le 4 juillet.

Le magnifique steamer OLIVIA, capitaine Hoffman, partira de la Pointe Christian, à l'extrémité du chemin de fer, jeudi, 4 courant, pour faire un voyage d'agrément à Mandeville, Lewisburg et Madisonville; après l'arrivée des chars de neuf heures du matin et sera de retour pour les chars de huit heures du soir.

N. B.—Un restaurant parfaitement tenu est ouvert à bord du bateau pour les passagers. Prix du passage 50 cents. 3 juil

Voyage d'agrément—4 Juillet,
Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le magnifique steamer JENNY LIND, capt. T. W. Tanniera, partira jeudi, 4 courant, de l'extrémité du rail road, après l'arrivée des chars de 9 heures A M. et sera de retour pour le train de 7 heures.

Passage 50 cts
W. L. CUSHING & CO., agents.
3juil J. P. MERCIER & CO., do

AVIS D'ELECTION.—Pour remplir des vacances survenues par de résignations.

En vertu d'un writ d'élection qui m'a été adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection aura lieu le 15 juillet courant, pour remplir la vacance à la place de représentant du second district représentatif, de la paroisse d'Orléans, occasionnée par la résignation de l'honorable William Monaghan, ainsi que celle du troisième district représentatif de la même paroisse, occasionnée par les résignations des honorables Théodore O. Stark, John C. Larue et James H. Caldwell.

Le second district s'étend du milieu des rues Bonjamin, Bellile et Thalie, au milieu de la rue Julie, jusqu'à l'extrémité du Canal de la Nouvelle-Orléans et en suivant le dit Canal jusqu'au Lac.

Le troisième district s'étend du milieu de la rue Julie au milieu de la rue du Canal, jusqu'au Lac.

Les électeurs des dits districts sont par le présent avertis que les polls seront ouverts de neuf heures A. M. à six heures P. M., aux lieux qui seront désignés et sous la surveillance des commissaires et greffiers nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 25 janvier 1867. Les votes et les retours seront faits suivant la loi.

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, 2 juillet 1850. JOHN L. LEWIS, Shérif
2juil

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE JEFFERSON.

COUR DU TROISIEME DISTRICT JUDICIAIRE—Je certifie par le présent, que le 13 juin 1850, jugement a été entré en cette Cour dans l'affaire d'Antoine de Los Parro vs Marie Lavau, sa femme, dans les termes suivants:

Antoine de Los Parro,
vs } No 1,964.
Marie Lavau, sa femme.

Dans cette affaire, en se fondant sur le témoignage au dossier, la Cour considérant que le dit témoignage établit l'accusation d'adultère portée dans la pétition du demandeur, et la loi étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a lieu à un jugement de divorce en faveur du demandeur et que les liens du mariage existant entre lui et Marie Lavau sont dissous, et que la défenderesse est condamnée aux frais. 13 juin 1850.

J. CALVITT CLARK, Juge.

[L. S.] En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration et apposé le sceau de la dite Cour, en la paroisse de Jefferson, le 21 juin 1850, an de grâce mil huit cent cinquante et la soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats Unis.

4 juil—3 E. BURBANK, greffier

MORTIERS en fonte Tourneurs de chirurgie. Balances et Poids. Spéculums à 2, 3 et 4 valves. Poudre et Bougies sacarines. [illegible] et cahiers, et produits chimiques.

Dernièrement reçus par le Pyramide, et à vendre par H. BONNABEL,
4juil 37, rue Tchoupitoulas

AVIS AUX DISTILLATEURS—Anis vert et étoilé. Absinthe, grande et petite. Coriandre, Fenouile, Baies de Genièvre. Ecorce d'orange. A vendre à bon marché, chez H. BONNABEL,
4juil 37, rue Tchoupitoulas

SARDINES—10 caisses Sardines à l'huile, en boites et demi boites, de la nouvelle pêche, venant d'être reçues et à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
4 juil 103, rue Royale.

CAFÉ HAVANE—Prime vert, en magasin et à vendre par
TRONSBROS & Co,
38, Vieille Levée

EAU DE VIE—10 demi, 30 quarts et 20 quarts pipes cognac Otard & Dupuy, en déchargement du navire Ford, venant de Bordeaux, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 juil 24 Vieille Levée

EN déchargement du brick Hulda et Johanna, de Bordeaux—36 cais[illegible] de vin de Prouvé, 24 barriques vin, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
4 juil 24 Vieille Levée

EN déchargement du brick Ferdinand, venant de Bordeaux—[illegible] quarts cognac Auguste Navarron 1re preuve. 150 barriques bon vin rouge ordinaire de St-Julien et Montferrand; 600 caisses bon vin rouge ordinaire. A vendre par AUGUSTE MOLIER,
4 juillet No 99, rue St-Louis.

PENDANT mon absence de la ville M. H. GILBY est mon agent dûment autorisé.
3 juin 3 FRE. DEVERGES

VICTOR HEBERT,
Libraire, Papetier et Marchand de papier peint—149, rue de Chartres.

REÇU par le navire Pyramid, du Havre, les nouveautés suivantes:

Intérêt et principal—Discussion entre Proudhon et Bastiat.
Les Montagnards de 1848, par Chenu.
Le gouvernement provisoire devoilé.
A mon Pays, par de la Roche-Jaquelin.
1 Million de Bétises—1 Million de Plaisanteries, 1 Million d'Epigrammes recueillies, par Hilaire le Gai.

Aussi:

Le Dictionnaire de la Conversation.
Rabelais (œuvres de).
Timon—Les Orateurs.
1 Million de faits, Géographie Universelle.
Flourens—Conquête—Molière, Racine.
Boileau—Tasse, Education Maternelle.
Bouillet—Dictionnaire Géographique.
Buffon—Jardin des Plantes.
Buffon (œuvres complètes). Cousin (œuvres de)
Clavel—Hre. de la Franc-Maçonnerie.
Thiers—Consulat et Empire—Revue Pittoresque
Complète—Echomie Politique.
Magasin Pittoresque complet—Musée des Familles.
Boos et Mainguet—Histoire d'Angleterre.
La vierge—Poésies de [illegible].
Chateaubriand—œuvres complètes.
Burette—Hre. de France.
Fleming et Tibbens—Grand dictionnaire anglai et français.

AVIS à MM. les architectes décorateurs, &c. Il a été également reçu un assortiment complet de papier à dessin, grand aigle, grand monde, éléphant, mais de, et à calquer, ainsi que pinceaux de toutes dimensions et couleurs, canson teinté, &c. &c. &c. 3juil

AVIS—BRESSAND & BELLANGER ayant acheté de Courvoisier & Co leur établissement de confiseur, situé à l'encoignure Royale et Orléans, préviennent le public qu'à l'avenir ils conduiront leurs affaires sous la raison de BRESSAND & CO., et qu'encore ils n'épargneront rien pour continuer à cet établissement le patronage de vogue dont il a toujours joui sous leurs prédécesseurs. 16 juin—30f

ON demande à acheter—Une campagne déjà en rapport de légumes, fruits, mais et autres productions du pays, située à 6 ou 7 milles de la ville, dans une position agréable et ombragée d'arbres, et où se ferait sentir le besoin d'un petit pensionnat pour les demoiselles.

Les terres doivent être également de première qualité.

Il est inutile de rien proposer hors de ces conditions.

S'adresser au bureau de l'Abeille. 17 juin

J. MENARD,
161, Vieille Levée, entre Quartier et Hôpital.
Graines fraîches de jardinage.

REÇUS par le navire Pyramide, du Hâvre, un grand assortiment de graines, de choux, carottes, betteraves, laitues, chicorées, scaroles, cressons, persil, cerfeuilles, navets radis, poireaux, oignons, concombre vert, squach [illegible], melons, céleri, plein blanc et rose, tomates, choux fleurs. Aussi, en vente une grande variété de plantes et arbustes de choix en pots, à vendre à des prix très modérés. 1erjuillet

ON demande au No 67, rue Dauphine, entre Conti et Bienville, une NOURRICE, sans enfants. Une femme de couleur serait préférée; on prendrait cependant une blanche, si elle convenait. Les meilleures recommandations seront exigées.
1er juillet—6f

A LOUER—Un magasin à 3 étages, situé encoignure St-Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Les conditions seront avantageuses. S'adresser à J. B. Ducrot, rue St Louis, ou à M. Voisin, rue Vieille Levée, encoignure Dauphine. 4juin—1m

AVIS—Le soussigné ayant été renommé notaire public pour la ville et la paroisse d'Orléans, continuera ses affaires à son ancien bureau No 13, rue Royale. THEO. GUYOL.
2juin—1m

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—521 caisses en déchargement des navires Alfred Exall, Sultana, Geo. Berry et bricks Partridge et Alida, et steamer Ohio, à vendre par R G HOBBS,
4juil 12, rue de la Douane.

SUCRE de la Havane—700 caisses sucre blanc, jaune et brun, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par TRONSBROS & Co,
27juin 38, Vieille Levée.

SUCRE raffiné écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par TRONSBROS & CO.,
27jn 38, Vieille Levée

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, fraîches et douces, à vendre par TRONSBROS & CO
27 juin 38, rue de la Vieille-Levée

EAU DE VIE—30 demi, quarts et huitièmes de pipes vieux Cognac, de J. J. Mercier, à vendre par TRONSBROS & Co,
27juin 38 Vieille Levée

MIEL—Blanc de la Havane, en magasin et à vendre par TRONSBROS & Co,
27juin 38 Vieille Levée

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN
DAVID C. LABATT,
24 juil—1m 22 Exchange Place, vis-à-vis la Poste.

SAUCISSONS POUR LA CALIFORNIE—[illegible] livres saucissons imitation de Lyon, arrangés dans des petites caisses de fer blanc, de manière à pouvoir être transportés facilement dans l'intérieur et à vendre par J. & J. TALMON,
17 juin 30, Vieille Levée.

PLATRE DE PARIS—[illegible] barils en magasin, à vendre par [illegible]
18 juin [illegible], rue des Magasins.

CHAUX—700 barils en magasin et à vendre par [illegible]
18 juin [illegible], rue des Magasins.

[illegible]

CROISEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Juno Conubial du Dr. LAFAYETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles, et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, la leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques; il est d'un goût agréable et d'une valeur inappréciable pour les personnes sans enfans.

ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York (seuls agents américains) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdez.
13 mars—1an v e c

D. ROMERO Jr,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE Cigares, Tabac et Café de la Havane,
6 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDE, Courtier.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
Heures de Bureau—[illegible]

P. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC.
3 mai Bureau, No. 174, rue Royale.

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, RUE ST-CHARLES,
Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune.

BUREAU DU Dr. Charles DELERY,
Passage de la Bourse,
Entre St-Louis et Conti.

CONSULTATION—de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2.
9jan—3m

Mme CLARET.

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, s'occupe spécialement des maladies de femmes, sous la direction de médecin des maladies qui pourraient réclamer ses soins.

Rue St Pierre, No 94, au premier,
10 juin—6 m Entre Royale et Bourbon.

Mme. MAUGEY,
ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS
Encoignure Bourbon et Ste-Anne,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les nombreux succès obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à rouvrir son cabinet de consultation de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.

La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. 1mai

Hotel Français et Espagnol.
37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONNON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 57, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway, à quelques portes plus bas qui se trouve considérablement agrandi par la bâtisse qui est vaste et commode et où elle peut offrir de jolis appartemens pour les familles.

Madame Monnon, connue par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

Grande réduction sur les marchandises sèches.

LE soussigné offrira à dater de lundi prochain, son stock de marchandises sèches de coton à 30 pour cent au-dessous de ses anciens prix.

Barèges soie en tous genres.
Jaconats et Organdis.
Mousselines, Balzarines et marquises.
Coton et pèlerines brodés.
Toile écrue et diaprée.
Coutils en tous genres.
Bas en coton, gants, ombrelles, etc.

D. H. HOLMES, 114 Canal,
24 juin—1f entre Dauphine et Bourbon

ETOUPE—300 balles étoupe pour coton, à vendre par DE FOREST & CO,
27 juin 90, rue Douane.

SOIE à coudre—5 caisses quantité et couleurs assorties, pour le marché mexicain, à vendre par DE FOREST & CO,
27 juin 90, rue Douane.

BAS de SOIE blancs, cravates et rubans, d'Espagne—1 caisse bas de soie d'Espagne.

1000 pièces rubans assortis 40 variétés.
1 caisse cravates de Barcelonne. Le tout ayant droit au drawback et à vendre par
DE FOREST & CO,
27 jn 90, rue Douane.

Indiennes, cotons blancs et écrus.

DE FOREST & CO., 90 rue Douane, offrent à vendre pour l'exportation—

20 caisses indiennes anglaises.
60 do do américaines.
Balles cotonnades et coutils à raies.
37 bal es coton écru des meilleures marques, à vendre à des conditions libérales, par
DE FOREST & CO.,
27 jn 90, rue Douane.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—Otard Dupuy & Co, en magasin et à vendre par les soussignés—5 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy & Co, 1800 et 1844.

15 do do do 1846
10 quarts do do 1846
9 demi pipes do fine Champagne Castillon jeune, 1815
3 barils, do do do 1815
11 quarts do do do 1815 et 1825.

LEOPOLD JEANNET & Co,
27 jn 22, rue St Louis

VIN DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne Roe & fr. Ivry, qualité supérieure—80 paniers do de la marque de "Ferel." En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
27 jn 22, rue St Louis

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—[illegible] caisses vin rouge et blanc, Haut-Taunac, Haut Brion Branne Margon, Chateau-Pajean, Haut-Sauterne et Chateau Lafitte, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
27jn 22, rue St Louis

SERRURES FRANCAISES—15 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co.
27jn 22, rue St Louis.

DAMEJEANNES—500 damejeannes de 5 gallons, en magasin et à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
27 juin 103 Rue Royale

CIGARES de la Havane—344,500 qualités assorties, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS,
27 juin 37, Commune.

PRUNES SECHES en jarres—10 caisses prunes sèches reçues par les derniers arrivages de Bordeaux, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
18jn 12, Bienville

Broderies Suisses.

UNE belle broderie, bandes, entredeux, robes, mouchoirs, jupes, en déchargement du navire Athens, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
17 juin 103 rue Royale

SIROP DE LIMON—700 caisses en déchargement du navire Jessore, à vendre par
E. J. HART & CO.,
29 juin 79, rue Tchoupitoulas.

CHOCOLAT DOUX—10 caisses en déchargement du navire Jessore, à vendre par
E. J. HART & Co,
29 juin 79, rue Tchoupitoulas.

CANELLE—300 surons, 2 sacs de poivre, 25 sacs gingembre en déchargement du navire Jessore, à vendre par E. J. HART & Co,
29 juin 79, rue Tchoupitoulas.

CAFE JAVA ET MARACAIBO—50 sacs en déchargement du navire Jessore, à vendre par
E. J. HART & Co,
29 juin 79, rue Tchoupitoulas.

THES ASSORTIS—100 colis en déchargement du navire Jessore, à vendre par
E. J. HART & Co,
29 juin 79, rue Tchoupitoulas.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné: 20 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc. 75 barils vin blanc Haut Sauterne, ainsi qu'un assortiment général de vins, liqueurs, fruits en boites, conserves de fin français de qualité supérieure et de différentes marques. A. LAMBERT,
2juin 62, rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses, en déchargement des navires St-Louis, Wabash et Kentucky, à vendre par R. G. HOBBS,
17 juin 12, rue de la Douane

CERISES A L'EAU DE VIE—60 caisses en magasin et à vendre par
E. J. HART & CO,
3 juil 79, rue Tchoupitoulas.

CANDY—60 caisses rouge et blanc, à vendre par
E. J. HART & CO,
3juil 79, rue Tchoupitoulas.

HUILE DOUCE—300 paniers huile Plagniol, à vendre par E. J. HART & CO,
3juil 79, Tchoupitoulas.

MOUTARDE—40 caisses de New-York et 100 de Kentucky, à vendre par
E. J. HART & CO.
3juil 79, Tchoupitoulas.

SAUCISSONS—Reçus par les derniers arrivages—3 barils saucissons de St-Louis, à vendre par
A COUTIN & RANSON,
3juil 12, Bienville

PRUNES—En magasin et à vendre—[illegible] caisses prunes d'Agen supérieures en jarres de 4 liv.
A. COUTIN & RANSON,
3 juillet 12, rue Bienville.

EN déchargement des navires Hulda-Johanna et Ferdinand, de Bordeaux,

54 barriques vin St-Estèphe
44 do Vieux Montferrand,
34 do St-Julien,
70 barils Haut-Sauterne,
10 demi-pipes eau-de-vie 4me preuve pale (Pinet Castillon Cognac,
20 do do Bouvet Jeune, Bordeaux,
THOMAS PINET & CO,
3 juillet 123, rue Royale.

EN débarquement du navire Hulda & Johanna venant de Bordeaux:

25 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc;
25 do do Graves Blanquefort;
12 do do Macau Médoc;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
27 barils do do do; et à vendre par
S. TALAMON,
3 juil 102 et 105, rue Royale

EN débarquement du navire Ferdinand, venant de Bordeaux:

[illegible] demi pipes Marcellon Cognac, 4me preuve;
[illegible] quarts do do do;
[illegible] huitièmes do do do;
[illegible] paniers de deux pompons Chateau Chauvet [illegible]
[illegible] de vin blanc de douze bouteilles, à vendre par
S. TALAMON,
3 juil 102 et 105, rue Royale

EN MAGASIN et à vendre:
[illegible]

LEGION DE LA LOUISIANE.

ESCADRON DE CAVALERIE.

D'APRES les ordres du Brigadier Général [illegible], l'Escadron se réunira jeudi, 4 juillet prochain à [illegible] heures. Equipement complet, tenue d'été.

Par ordre du lieutenant colonel
AUGUSTIN VIAVANT,
27 juin Adjudant

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La Compañia tomará las armas y uniformada, con pantalon blanco, se reunirá en el paraje acostumbrado, el jueves próximo, 4 de julio, a las 7 1/2 en punto de la mañana, con el fin de celebrar el aniversario de la independencia de los Estados Unidos y para una revista de inspeccion. Se recomienda encarecidamente á los miembros activos asistan á la hora indicada pues ademas de ser esta señal de suma importancia tiene la Compañia que en su guardar los portes de la plaza ó acudir el punto de reunion de la Legion.

Por orden del capitan.
CAYETANO PAUBE,
junio 28. Sargento 1ro

LE soussigné offre à vendre à l'amiable le bail de l'emplacement qu'il occupe, ainsi que les différentes bâtisses établies sur le dit emplacement encoignure Bagatelle et Esplanade, convenables pour l'exploitation de tout commerce et principalement pour ceux qui exigent une certaine étendue pour établir des dépôts. 29jn—1m

AVIS.

NOUVEL ARRANGEMENT
Compagnie du Rail Road Pontchartrain.

A L'AVENIR le départ des chars aura lieu comme suit:

Départ de la Ville	Départs du Lac
6 heures du matin.	5½ heures du matin
7 " "	6½ "
8 " "	7½ "
9 " "	8½ "
10½ " "	9½ "
Midi	11 "
	Midi et demi
2½ "	1½ après midi
4 "	3½ "
5 "	4½ "
6 "	5½ "
7 "	6½ "
8 "	7½ "
9 "	8½ "
10 "	9½ "

Le dimanche les chars partiront de la ville toutes les heures, à partir de cinq heures A. M.

Par ordre de la Direction.
27 juin—10 P. B. LE BEAU, Président.

ECOLE DE MUSIQUE PRIMAIRE
Dirigée par Mme BOYER,
Rue Conti, No. 148.

LES cours ont lieu de 4 1/2 à 5 1/2 heures de l'après-midi, trois fois par semaine.
Prix—$3 par mois.
2 juin—1m

Institutrice française demandée.

ON demande pour la ville une bonne institutrice française.—S'adresser au bureau du journal.
14 juin—1m

TOILES DE CRETONNE.

REÇU par le soussigné, un assortiment de toiles de Cretonne dans toutes les largeurs, fabriquées expressément pour l'usage des familles.
D. H. HOLMES,
25 juin—6 114, rue du Canal

Demande d'Emploi.

UNE demoiselle pouvant remplir les fonctions d'institutrice de français pour des enfans, ou de dame de compagnie, demande à se placer dans une famille de la campagne ou dans une [illegible] qualité. 19mai

A VENDRE—Pour un prix très modéré, un moulin à scie et ses dépendances, situé dans la paroisse St-Charles, rive gauche, et connu sous le nom de moulin [illegible].

Pour plus amples informations, s'adresser à Madame Evariste Perret, propriétaire, à la paroisse St Jacques, sur l'habitation de Madame veuve Alex Humphreys. 18 juin—1m

Consulat d'Espagne.

M. A. BANKS peut recevoir des nouvelles qui l'intéressent en se présentant à ce consulat de 9 heures et demie A. M. jusqu'à 2 heures et demie P. M. J. BRINCIO DE TORTADA,
26 juin—6t Chancelier.

NOUS soussignés, avons fait un sentiment [illegible] connaissance et pour faire reconnaître au public le remède cathartique et le Liniment du Dort John Hill pour les affections goutteuses et rhumatismales, que ces spécifiques conduisent au rétablissement avec une promptitude réellement étonnante. Les cas les plus chroniques ont cédé à leur mode en peu de temps. Nous engageons les personnes qui souffrent de ces maladies à recourir aux remèdes ci-dessus dont nous pouvons constater l'efficacité. Son adresse, rue Poydras, No 120.

Nlle-Orléans, 8 juin 1850.

JULES DAUNOY,	J. BAUDUC,
F. J. BAUDUC,	MARTIN FEENY
P. H. DAUNOY,	JAMES PURCH.

7 juin—20f

AVIS AUX FAMILLES qui désireront passer l'été à la Campagne.

PLUSIEURS appartemens à louer à Mandeville. Les dits appartemens pouvant loger plusieurs familles.

Le propriétaire des dits appartemens est aussi propriétaire des deux goelettes, la Caravan et la Rançon, qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de mobiliers et marchandises pour la dite destination, aux prix les plus modérés. Deux voitures très commodes sont attachées à l'établissement pour y conduire les passagers.

S'adresser à M. J. MERIC, Vieux Bassin, No. 17, Nlle-Orléans. 15jn—1m

A VENDRE—Un magasin de groceries en détail ayant de bonnes affaires, et situé dans la Première Municipalité. Pour les informations, s'adresser à CADY & HOLMES,
19 juin—1m 22, rue Gravier

VIRGILIO BIANCHI,
Professeur de Chant et de Piano,
No. 8, rue Baronne.

M. V. BIANCHI, professeur de Piano et de Chant, a informer le public qu'il vient de se fixer en cette ville d'une manière permanente. Sa longue habitude de l'enseignement musical et la supériorité de sa méthode de chant, lui permettent d'offrir aux amateurs et aux élèves qui voudraient prendre de ses leçons, toutes les garanties désirables.
8 juin—au 15 juil

A. BLACHE,
ENCANTEUR,
No 39, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes

Eau de vie marque de New-York,
Genièvre do New-York,
Rhum do de Marpmaria,
Rhum do de New-Orleans,
Savon de P. R. Barnes & Co, No 1, etc.
4 juin—1an

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS
AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co.
Soierie nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS
—TOILE ET BAS,
No 27, rue des Magasins.
23 jan—6 m Entre Commune et Gravier.

EN magasin et à vendre par LOREILHE & CO.
Encoignure Douane et Royale.

20 1/2 et 1/4 pipes cognac 1re preuve à Richard
10 1/4 do do R. do do
10 1/4 do do Propriétaires Unis
10 1/4 do do Cubier & Martin,
5 1/4 do do Polleveuin,
5 1/4 do do John Pinet,
70 barriques St-Julien, St-Estèphe, Montferrand
20 do vin rouge Queyries pour famille,
7 do do Chateau Lafitte,
10 do do St-Julien [illegible]
50 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac,
10 do do Preignac,
10 1/4 Madère, 10 1/4 Xérès, 25 1/4 Porto,
400 caisses vin rouge St-Julien J. E. Larrieu prop
40 do do Pape Clément La Mission
30 do grand vin Chateau Latour,
25 do Grand Larose,
300 do St-Julien, St-Estèphe et Léoville,
40 do vin blanc Preignac,
75 do Barsac et Sauterne,
50 paniers champagne Canon Rouge;
25 do do 1re qualité Irvoy, 50 do Gouy
25 do Crown, de Jacquesmuhle,
7 pipes genièvre de Hollande,
10 c. 25 [illegible] chaque, anisette de Bordeaux
[illegible] damejeannes de 5 gallons et 15,000 bouchons
[illegible] paniers Bignolet d'Angers,
[illegible] caisses marasquin, curaçao et liqueurs
[illegible] caisses 1000 1/2 boites sardines, 150 douz. câpres, 150 do vermicelle et macaroni
[illegible] boites raisins secs [Layers] [illegible]

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre de Steamboat, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre supérieur, en déchargement du brick Hope, et en lots à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT,
15nov—1an 55, rue Commune

C. GODIN
Libraire, [illegible] et Papetier,
133, rue de Chartres, 133,
Vient de recevoir un bel assortiment de boites de Bureaux.
Atelier de reliures en tout genre.

GRAND BON MARCHE.
Cinq mille yardes de jaconats
Imprimés, bon teint, à six et quart cents la yarde
Huit mille Yardes
BAREGES DE PARIS, le tout à
Dix huit cents trois quarts la yarde.
Toiles lustrées changeantes.
Depuis dix cents et au-dessus.
TOILES D'ILLANDE, Marchandises du pays et autres marchandises, à vendre par
[illegible] THOMAS BRADY,
[illegible] rue de Chartres

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Geo. W. Bourne, Uriel, Florida et Elizabeth, de Liverpool:

40 balles impériales;
50 do Indiennes fantaisie 7/8 et 9/8;
25 do do blanches et bleues;
25 do Mousselines Saxe nouveau genre,
50 do d'lines couleurs 3/4, 7/8 et 4/4
10 do couleurs fantaisie;
10 caisses [illegible];
[illegible]

Aussi qu'un grand assortiment de Indiennes, [illegible] et autres marchandises, à vendre [illegible]
S. BOWLES & Co,
12 juin—1m 5 rue Bienville

Ecritoire et Tenue de Livres.

[illegible]
RUFUS DOLBEAR.